

Arzon. La vague de cambriolages de bateaux continue au port du Crouesty

Dans la nuit de vendredi 11 à samedi 12 mars 2022, des bateaux ont été cambriolés. Les usagers du port du Crouesty, à Arzon (Morbihan), et les associations de plaisanciers sont en colère.



Un écran n'a pas pu être récupéré par les cambrioleurs. Hors d'usage, il devra cependant être remplacé. | PHOTO ASUC

[Ouest-France](#) Publié le 13/03/2022 à 18h58

[Écouter](#)

L'histoire commence sur le principal axe routier de la presqu'île de Rhuys. Dans la nuit de vendredi 11 à samedi 12 mars 2022, vers 2 h, nous avons été prévenus qu'un véhicule accidenté était abandonné sur la D780, raconte le capitaine Révaka, l'officier de permanence au groupement de gendarmerie départementale du Morbihan, à Vannes. Des gendarmes de la brigade de Theix-Noyalo se sont rendus sur les lieux de l'accident. Ils ont découvert, dans le véhicule, du matériel provenant de plusieurs bateaux.

Une dizaine de bateaux concernés

Samedi matin, la gendarmerie s'est rendue au port du Crouesty, à [Arzon](#), avec la Compagnie des ports du [Morbihan](#) (CPM). Ils ont inspecté les pontons et découvert, dans un premier temps, trois bateaux cambriolés dans la darse noroît. Dimanche, la liste s'est allongée. Une dizaine de bateaux seraient concernés.

Nous recommandons aux propriétaires de vérifier leur bateau rapidement et de nous contacter s'ils constatent une effraction, préconise le capitaine Révaka, qui confirme qu'une enquête est en cours.

Accastillage et électronique

Cette nouvelle série de cambriolages est différente des deux dernières, commises à l'automne 2020 et 2021, qui concernaient des voiliers. Cette fois-ci, ce sont des bateaux à moteur type pêche-promenade qui ont été visés. Les malfaiteurs sont rentrés à l'intérieur par les ouvertures de ponts et se sont servis en accastillage et en électronique. Rapidement, les propriétaires ont été avertis. Gérard Chatry, responsable des référents plaisanciers vigilants, est contacté à la première heure. Nous avons prévenu nos adhérents. Plusieurs nous ont demandé de vérifier leur bateau », explique-t-il. Les deux associations d'usagers du port, à savoir l'Asuc et l'APPC, en ont fait de même par mail ou *via* les réseaux sociaux. Maryse Massulteau, présidente de l'Asuc, est exaspérée : Nous sommes intervenus de nombreuses fois en deux ans pour demander à la CPM des mesures de sûreté concernant le stationnant à flot des bateaux. Rien n'a été fait. En voici encore la preuve », constate-t-elle.

« L'esthétique au détriment de la sécurité des bateaux »

Coïncidence, vendredi, la veille des cambriolages, Gérard Chatry avait organisé une réunion avec les référents plaisanciers vigilants du port : Arnauld Devys, directeur adjoint de la CPM ; Jean-Marc Gauter, le directeur du port et Édith Coudrais, la présidente de l'APPC. Cette réunion avait pour but de faire le point sur le programme lancé en 2020, afin de réduire les vols et actes de vandalisme sur les bateaux, en s'appuyant sur la solidarité entre plaisanciers. Ils en ont profité pour examiner l'avancée des études sur le projet de sécurisation des pontons. Cependant, on en est toujours à préserver l'esthétique du port et l'attractivité touristique, au détriment de la sécurité des bateaux, constate Gérard Chatry. Le port, ce n'est pas un parc d'attractions. Il y a les visiteurs et les plaisanciers. La moyenne du loyer est de 2 500 € à 3 000 € par an. Les plaisanciers méritent plus de protection.

Moyens vidéo et portails

Édith Coudrais, la présidente de l'APPC, ne décolère pas. Elle enfonce le clou : Il est plus qu'urgent que les mesures annoncées par la CPM, lors de la réunion du 20 décembre 2021, soient mises en place. Les plaisanciers et les associations ne comprendraient pas que rien ne soit fait. C'est-à-dire l'installation de moyens vidéo plus performants et des portails à l'entrée des pontons.

